



COMMUNE DE PAUDEX

Procès-verbal

de la séance ordinaire du Conseil communal de Paudex
du lundi 20 juin 2011 à 19h à la salle communale

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2011
2. Communications du bureau
3. Préavis municipal n° 6/2011 - Comptes et gestion 2010
4. Préavis municipal n° 7/2011 – Postulat Frigerio, initiative pour l'encouragement des jeunes de moins de 20 ans à l'utilisation des transports publics. Contre-proposition de la Municipalité
5. Communications municipales
6. Propositions individuelles et divers
7. Allocution de M. Serge Voruz, syndic.

Le Président Spring souhaite la bienvenue à l'assemblée pour la dernière séance du Conseil communal de la législature.

Il relève avec plaisir la présence dans le public de Mmes Catherine Schmidt et Verena Jacobsen et MM. Thoni Diserens, Charly Maurer et Fabrice Bovay, anciens conseillers municipaux.

Il souligne la présence de M. Nippell, rédacteur pour le Régional

La secrétaire procède à l'appel : 33 conseillers sont présents (M. Kehtari et M. Perrin sont arrivés ultérieurement).

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2011

Le Président signale qu'il faut lire au chapitre 2 « communications du bureau » et non « communications municipales ».

M. Grandjean aimerait qu'il soit précisé à la page 2 que pour le préavis 4/2011, il y a eu deux séances une avec M. Crousaz et une sans lui. La commission était au complet le 12 mai pour approuver les crédits complémentaires. Il tient à signaler que M. Crousaz est revenu exprès d'Egypte.

M. Heymoz est étonné d'avoir été nommé « commissaire ». **Le président** lui répond que c'est la désignation des membres d'une commission.

Le procès verbal est approuvé avec les modifications qui précèdent.

2. Communications du bureau

Le Président a représenté le Conseil aux manifestations suivantes :

- le 24 mai à l'assemblée générale de la Promotion Pully Paudex Belmont, où il a pu entendre un exposé de M. Dan Weber, commandant de la police intercommunale ;

- le 28 mai lors de la sortie du Conseil dans le canton de Neuchâtel ;
- le 14 juin lors de l'installation du nouveau conseil et de la nouvelle municipalité ;
- le 16 juin lors du repas de fin d'année scolaire avec les enseignants.

Il informe que les indemnités pour les commissions seront distribuées à la fin de la séance par la secrétaire.

3. Préavis municipal n° 6/2011 - Comptes et gestion 2010.

C'est le dernier rapport de M. Bénédic qui a fait partie du Conseil pendant plus de 26 ans et ne s'est pas représenté pour la nouvelle législature. C'est avec émotion qu'il présente le rapport consécutif à la séance du 31 mai où la commission des finances incorpore s'est réunie avec la Municipalité et le boursier communal.

Les finances reposent sur des bases saines, les budgets sont élaborés avec prudence. Les conclusions de l'analyse de la fiduciaire Intermandat rejoignent celles de la Commission des finances qui recommande l'acceptation sans réserve des conclusions du préavis.

Le rapport détaillé rédigé par la commission de gestion a été envoyé par courrier.

La discussion est ouverte sur les comptes dont les pages sont mises en discussion l'une après l'autre.

p. 5 **M. Crousaz**, concernant la synthèse des comptes 2006 à 2010, relève la manière « vigoureuse économe et efficace » de la gestion par la Commune car on peut constater 13 mios d'écart entre les prévisions pessimistes cumulées et les résultats bruts records cumulés.

M. Maillard appuie la remarque de M. Crousaz.

M. Rüeger fait référence à un petit livre rouge rappelant les principes des économies.

P. 7 le **Syndic** dit qu'il y a une petite erreur de frappe et qu'il faut lire 14'841 mios en bas à gauche.

P. 6 **M. Crousaz** demande si, suite au départ de Nespresso, il y aura « plus ou moins » de zéros dans la partie "Personnes morales".

Le Syndic répond qu'il y aura moins de 0 à cause du départ de Nespresso. On évalue à environ un petit million de différence.

P 21 **M. Crousaz** demande au sujet des interventions du SDIS Lutry-Paudex et des 20 inondations, quelle est la manière d'intervenir pour les inondations dans les maisons.

M. Quartier dit qu'il sait à quoi fait référence M. Crousaz mais que cette intervention était prévue et normale. Il ne sait par contre pas si dans leur cahier des charges les pompiers sont sensés intervenir pour une machine à laver ou une intervention ménagère.

p. 24 **M. Grandjean**, demande si l'UAPE est toujours située à la Borne et s'il y a un appartement.

M. Reichen dit qu'à la Borne il y a l'école du jeudi et l'appartement du concierge. L'UAPE est à la Campagne Marcel.

Le Syndic demande l'autorisation de faire venir M. Curchod, boursier communal, à la table de la Municipalité en cas de questions. L'autorisation est accordée.

Le Président propose de voter l'ensemble des comptes au lieu de voter les chapitres individuellement.

Chap 1 administration générale

Chap 2 p. 36 finances M. Grandjean concernant l'impôt sur les frontaliers aimerait savoir combien il y a de frontaliers à Paudex

Le Syndic dit qu'il ne connaît pas le nombre exact, mais sait qu'il y en a chez Blancpain, Nestlé et au Centre Patronal.

M. Maillard s'étonne que l'impôt sur le revenu 2010 représente 53% de plus que le budget, et demande si on n'est pas trop prudent ? Il ajoute que pour 2011 le budget est de 4,9 mios alors qu'on est déjà à 6,4 mios en 2010 au niveau des personnes physiques. Par contre pour les personnes morales le départ de

Nespresso il a été mis au budget CHF 700'000.- au lieu de 2,5 mios. Si on admet qu'il y a des modifications de situation il pense qu'on exagère un peu.

Le Syndic dit que ces chiffres portent sur les bénéficiaires sur les sociétés. Ils comprennent des rattrapages et des révisions de taxation sur 4-5 ans et cela a beaucoup pesé.

Chap 3, domaine et bâtiments

Chap 4, travaux

p. 40 **M. Grandjean**, demande ce que représentent les « honoraires marché public du port »

M. Meystre dit que cela couvre les honoraires de J.P. Tailens pour mettre en place l'appel d'offre, ainsi que la rémunération des commissions qui ont participé aux séances.

Le Syndic dit que le budget 2010 avait été fait avant de savoir que le port serait une affaire communale et non privée. En raison des exigences des marchés publics, il a fallu faire un groupe d'évaluation des offres, d'où rémunération. Les Municipaux n'ont pas été payés spécifiquement, leur travail entre dans le cadre des vacations.

Chap 5, instruction publique et cultes

Chap 6, police

Chap 7, sécurité sociale

M. Barman demande si c'est le canton qui décide de l'affectation des montants de la facture sociale et de la péréquation.

Le Syndic acquiesce et dit que la péréquation concerne toutes les communes et qu'en effet on n'a pas voix au chapitre.

Chap 8 Services industriels

M. Grandjean aimerait savoir à combien s'élèvent les pertes d'eau.

M. Fontannaz, dit qu'il s'agit de quelque chose de mystérieux dans l'analyse annuelle de détection de fuite. Il y des fuites dans les hauts de la Commune pour environ 30'000 m³. Un système permanent de détection des fuites sera à l'étude pour la prochaine législature.

Tableau récapitulatif, pas d'intervention.

M Barman dit qu'il va s'abstenir de voter les comptes, vu que, sur 15 mios de budget, on a 6 mios sur lesquels on n'a rien à dire et qui sont en réalité des impôts cantonaux.

M. Crousaz remercie M. Barman de sa remarque, car, non seulement on a voté pour assainir les finances fédérales, mais parallèlement on a voté un système où les communes riches participent plus à l'effort cantonal par la péréquation.

Les comptes 2010 sont passés au vote avec une abstention. Décharge est donnée à la Municipalité.

M. Crousaz remercie la Municipalité pour la clarté des explications, notamment pour les petits carrés en référence avec les renseignements complémentaires.

Le Syndic dit que cela lui donne envie de rester 15 ans de plus.

Le Président fait remarquer que plus les comptes sont clairs, moins il y a de questions.

4. Préavis municipal n° 7/2011 – Postulat Frigerio, initiative pour l'encouragement des jeunes de moins de 20 ans à l'utilisation des transports publics. Contre-proposition de la Municipalité.

M. Balmer donne lecture du rapport de sa commission composée de MM. Frigerio, Angeli et lui-même.

Il y a eu deux séances le 8 et 15 juin au cours desquelles M. Reichen a donné des explications sur les enjeux.

Deux membres de la commission se prononcent plutôt pour le projet initial (postulat) et un plutôt pour le contre-projet de la Municipalité, mais tous recommandent de voter oui aux deux variantes pour assurer que cette idée soit concrétisée et dans l'intérêt de la jeunesse du village.

Le Président signale que c'est une situation inhabituelle et qu'il va y avoir une votation sur le postulat et une sur le contre-projet qui seront ensuite opposés en cas d'acceptation des deux.

La discussion va se faire sur l'ensemble des deux propositions.

M. Barman déclare être opposé aux deux. Il ne pense pas que ce subside ait un but écologique et trouve que cette question financière n'encourage pas à prendre le bus.

Il dit qu'il ne voit aucun lien entre un subside et le fait de prendre les transports publics. Pour lui, les jeunes qui vont à Pully auraient meilleur temps de passer 1/4 d'heure en plus à marcher, plutôt que d'être devant la télévision.

Quant à la mesure sociale, elle doit se prendre en relation avec la situation financière des gens. On ne doit pas verser de subside à des gens qui ont les moyens de mettre leurs enfants à l'école privée. Il y a déjà un fonds de CHF 5'000.- pour les familles qui ont des difficultés.

M. Crousaz demande quel serait le taux d'utilisation: sur les 166 enfants potentiels, combien feraient appel à cette mesure ?

M. Reichen dit que si on prend 222 personnes concernées (cas de la contre-proposition), tous ne vont pas venir demander.

M. Crousaz dit que la commission n'a pas cherché à investiguer sur ce qui se fait dans les autres communes.

M. Reichen dit qu'il s'est penché sur certaines autres communes au niveau de la gratuité. Pully et Lutry financent uniquement les transports scolaires. Quant à St-Sulpice, les enfants ont la gratuité car l'école est à plus de 2,5 km.

M. Crousaz dit qu'on peut lire dans le rapport de la commission de gestion 2010 de la Ville de Lausanne qu'il y a eu 91,7% de taux d'utilisation dans le cas de la gratuité. Dans le cas d'un bon de réduction aux élèves, il y a eu 42% de taux d'utilisation.

Le Syndic ajoute que pour bénéficier de la péréquation, il faut que la facture des transports représente plus de 8 points d'impôts. A Paudex, on en a à peine 4 points.

M. Farinelli dit que, si c'est complètement gratuit, les gens profitent. S'il y a 50% à payer on utilise plus. C'est une façon de responsabiliser les gens. Il approuve la validité jusqu'à 25 ans pour les étudiants.

M. Reichen est persuadé que si les parents paient la moitié de l'abonnement (fr. 17.- par mois) selon la contre-proposition, ils inciteront plus facilement leurs enfants à prendre les transports publics.

M. Grandjean dit qu'il n'approuve pas la gratuité et que la moitié c'est trop. Il propose comme Salomon de couper la poire en deux soit 25% avec un bon.

M. Fontannaz rappelle qu'il faut faire attention de respecter les formes postulat et contre-proposition.

Le Président dit que c'est une question de principe. Il y a un projet de règlement.

M. Barman dit qu'on devrait voter d'abord sur le principe d'un subventionnement.

Le Président dit que si on est contre tout principe de subventionnement, il suffit de voter non aux deux objets.

M. Frigerio dit que le coût n'est pas un argument. Il s'agit de CHF 40'000 à CHF 50'000.-. Ce postulat ne véhicule aucune idée politique. Il dit que les arguments avancés par la Municipalité sont inexacts, car rédigés par un syndicat français chargé de l'intérêt des entreprises de transport. Il affirme que la gratuité dope l'utilisation des transports publics.

M. Reichen relève qu'en Suisse il y a effectivement très peu d'éléments par rapport aux études effectuées, mais qu'il y a un rapport du Conseil d'Etat genevois qui dit que le prix n'est pas en rapport avec le mode de déplacement. Concernant la ville de Châteauroux en France, le maire fait état dans un discours de l'augmentation de 85% de l'utilisation des transports publics la première année de la gratuité générale, en réalité la gratuité était déjà effective pour les écoliers et les chômeurs pour 47%. La Municipalité est unanime contre la gratuité. Ce n'est pas une question d'argent mais de principe. En offrant la moitié, on responsabilise les parties, tout cela pour un coût de CHF 17.- par mois.

La contre-proposition lui semble raisonnable et réaliste en concernant aussi les jeunes de 17 à 25 ans.

Mme Martin dit que le point 6.2 n'était pas clair et qu'elle est contente d'avoir entendu les chiffres donnés par M. Frigerio.

M. Angeli propose de rajouter un amendement au contre-projet, soit d'étendre la réduction à tous les jeunes, pas seulement en formation.

Le Président qu'il s'agira d'ajouter cet éventuel amendement lors de la validation du règlement.

M. Crousaz dit qu'il a aussi « frissonné » au point 6.2, par rapport à la sécurité et au vandalisme. Il faut mettre de l'ordre dans cette jeunesse dépravée dont il est question.

Le postulat est passé au vote et accepté par 17 oui, 15 non et 1 abstention.

Le contre-projet de la Municipalité est également accepté par 23 oui, 4 non et 5 abstentions.

Le postulat et le contre-projet sont ensuite opposés en votation: le contre-projet (20 voix pour) est préféré au postulat (10 voix pour) avec 2 abstentions.

Chaque article du règlement est passé en discussion. Il est ensuite soumis au vote dans sa totalité.

Le règlement est accepté à la majorité moins 2 avis contraires et 1 abstention.

5. Communications municipales

M. Quartier prend congé de l'assemblée. Depuis 33 ans qu'il siège dans cette grande salle, il a pu constater que beaucoup de choses ont changé depuis 1978. Il relève l'ambiance cordiale qui règne dans cette commune où il n'y a aucun problème et où les finances sont saines.

6. Propositions individuelles et divers

M. Kehtari lit le rapport d'activités de la commission d'urbanisme.

Il rappelle que la commission s'est réunie 11 fois pendant l'année et que son attention a été retenue par la révision du RCPGA ainsi que le plan de quartier du Vallon de la Paudèze, les Côtes St-Maire, le nouveau port, le SDEL et le PALM entre autres. Il rend hommage à Monsieur Jean-Paul Flury, disparu l'an dernier et qui était très actif dans la commission.

Le Président adresse des remerciements à M.-Ch. Capt pour le travail de préparation des séances, des votations, etc.

Il remercie également les scrutateurs M. Zwicky et P.-A. Di Natale qui sont très présents et efficaces aux votations et élections.

Sont également remerciés ceux qui ne se sont pas représentés et parmi eux : Jean Bénédic (26 ans au Conseil), Alain Weissbrodt (17 ans) et Michel Capt (13 ans).

Par quelques mots et impressions personnelles, le Président remercie le syndic sortant Serge Voruz et le conseiller sortant Claude Quartier.

L'assemblée chante en chœur « Nos Munis d'abord » à leur intention sur la musique des Copains d'abord de Georges Brassens.

7. Allocution de M. Serge Voruz.

Pendant les 13 ans qu'a duré sa syndicature, il a répertorié 634 séances de municipalité, 55 séances du Conseil communal sans compter environ 9'000 lettres signées et 1'560 rendez-vous divers.

Une pensée spéciale est dédiée à Xavier Lonfat décédé en cours de législature.

Il appelle Catherine Schmid, Vénéna Jacobson, Charly Maurer, Tony Diserens, Alain Meystre, Claude Quartier, Fabrice Bovay, Fernand Grandjean, Gérald Fontannaz et Serge Reichen pour quelques photos souvenirs et la remise de plusieurs objets symboliques au nouveau syndic Serge Reichen : un vigneron, une pendule ainsi que le sceau du syndic.

Il est applaudi longuement et chaleureusement par l'assemblée.

Séance levée à 20h45

Le Président

La Secrétaire

Jean-François Spring

M.-Ch. Capt